

Xilix[®] 3000 P



63-4400-63

Produit de protection du bois Microémulsion (ME), prêt-à-l'emploi

Fonction	Emploi	Catégorie d'utilisateurs	Type de bois
Fongicide Insecticide Anti-termites	Traitement Curatif Traitement Préventif	Professionnels	Bois de construction : - Charpentes, - Ossatures, etc. Bois massif Matériaux à base de bois Résineux/Feuillus

Propriétés physico-chimiques

Microémulsion (ME), prêt-à-l'emploi
Aspect : liquide incolore à jaune pâle translucide
Densité (20°C) : 1 kg/L
pH : neutre
Point éclair : > 100°C (inflammable)
Sans odeur
Substances actives biocide :
- Permethrine
- Propiconazole
- Tébuconazole
- IPBC

Efficacité

Efficacité fongicide, insecticide, anti-termites

Efficacité préventive contre les basidiomycètes (pourriture cubique et pourriture fibreuse), les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes) et les termites.
Efficacité curative contre les insectes à larve xylophage (capricornes, vrillettes, lyctus) et les termites.

Les performances du produit XILIX 3000 P ont été établies :

- d'une part, suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques, tels que définis dans la norme EN335, à partir des essais normalisés d'efficacité préventive :
 - EN46 contre les capricornes,
 - EN118 contre les termites,
 - et EN113 contre les basidiomycètes,
- et, d'autre part, suivant la norme EN14128 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits curatifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques), à partir des essais normalisés d'efficacité curative :
 - EN1390 contre les capricornes,
 - EN370 contre les vrillettes

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après l'épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation) et/ou EN84 (épreuve de lavage) afin de garantir la durabilité du produit appliqué XILIX 3000 P.



Mise à jour : Décembre 2020

Application

Mode de traitement (Utilisateurs professionnels)

Le traitement s'effectue par application de surface (pulvérisation basse pression (max. 5 bars)) ou injection en profondeur (toujours associé à un traitement de surface).

L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation.

L'aspect du bois n'est pas affecté par l'application du produit XILIX 3000 P.

Compatible avec tout type de finitions.

Bien homogénéiser le produit avant application.

Traitement préventif

Application par pulvérisation basse pression (max. 5 bars), en 1 couche, en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Consommation =

- 57 ml/m² en 1 couche pour obtenir une efficacité insecticide vis-à-vis des insectes à larves xylophage et des termites
- 100 ml/m² en 1 couche pour obtenir une efficacité insecticide vis-à-vis des insectes à larves xylophage et des termites, ainsi qu'une efficacité vis-à-vis des champignons de pourritures cubiques et fibreuses.

Traitement curatif

Uniquement pour les bois placés en intérieur.

Application

- Pour les bois le nécessitant (essentiellement bois de fortes sections – Toujours consulter l'avis d'un expert avant de procéder à une opération d'injection) : Injection (3 injections, disposées en quinconce, par mètre linéaire, 20 ml de produit/puit, 9 puits/m²) puis pulvérisation à basse pression (max. 5 bars), en 2 couches espacées de 15-30min, en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Ou

- Pour les bois ne nécessitant pas un traitement par injection : Pulvérisation à basse pression (max. 5 bars), en 3 couches espacées de 15-30min, en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Avant d'appliquer le produit, il faut procéder pour les bois massifs comme pour les bois lamellé-collé aux opérations minimales de sondage, bûchage, décapage (si présence de finitions), brossage, et dépoussiérage.

Tous les bois infestés, ne présentant plus de résistance, doivent être démontés et remplacés.

L'injection en profondeur sur les pièces de fortes sections (chevrons, bastaings, etc.) peut être réalisée par un remplissage répété des trous, ou par un appareil approprié sous une faible pression.

Le traitement en profondeur doit être réalisé sur les parties attaquées, mais également en débordant de part et d'autre de cette zone.

Consommation =

- 300 ml/m² pour une application par pulvérisation basse pression.
- 180 ml/m² pour une application par injection en complément d'un traitement par pulvérisation basse pression.

Précautions d'emploi

L'humidité du bois au moment du traitement doit être <25%.

Ne pas traiter les bois gelés.

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanin.

Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement.

Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe, etc.

Nettoyage du matériel

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

Consommation

Traitement préventif :

- 57 ml/m² en 1 couche pour obtenir une efficacité insecticide vis-à-vis des insectes à larves xylophage et des termites
- 100 ml/m² en 1 couche pour obtenir une efficacité insecticide vis-à-vis des insectes à larves xylophage et des termites, ainsi qu'une efficacité vis-à-vis des champignons de pourritures cubiques et fibreuses.

Traitement curatif :

- 300 ml/m² pour une application par pulvérisation basse pression.
- 180 ml/m² pour une application par injection en complément d'un traitement par pulvérisation basse pression.

Les consommations du produit XILIX 3000 P varient suivant les essences, les sections et le mode d'application.

Séchage-Fixation

24 à 48h en atmosphère ventilée (en fonction de la nature du bois, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques).
Afin de faciliter le séchage, procéder à une ventilation suffisante du lieu de traitement.

Sécurité de l'utilisateur et Environnement

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du Produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris - France, téléphone : +33 1 40 44 30 00).

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Classification-Etiquetage

Voir Fiche de Données de Sécurité

Sécurité de l'utilisateur

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.

Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.

Port d'EPI obligatoire : gants en latex, néoprène, ou nitrile pour les mains ; lunettes à coque, masque à cartouches, casque, masque, écran facial pour la tête, le visage et les yeux ; vêtement de travail, chaussures de travail ou bottes pour le reste du corps.

Stockage

Conserver le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Conserver le produit dans des conditions standards de température à l'abri du gel.

Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention.

Environnement

Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet, et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur.

Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

Les déchets de chantiers doivent être transportés en véhicule fermé ou bâché.

Pendant la totalité de la période de traitement du bois, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun constituant du produit ne parvienne dans le sol.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'elles ne soient pas exposées à ce produit lors de l'application.

Ne pas traiter les ruches.

Les informations contenues dans ce document sont destinées à aider les utilisateurs. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du Groupe BERKEM, les conditions d'emploi échappant à son contrôle. Les caractéristiques citées des produits fabriqués dépendent des conditions de conservation et de mise en œuvre. Les renseignements que nous donnons reflètent la réglementation en vigueur et les connaissances techniques que nous avons acquises à la date de la notification de la présente fiche. Avant toute mise en œuvre, s'assurer que la présente fiche technique n'a pas été modifiée par une édition plus récente susceptible de prendre en compte des données nouvelles.

Mise à jour : Décembre 2020

Adkalis – Groupe Berkem
20 rue Jean Duvert – 33290 BLANQUEFORT
Tel: 33 (0)5 64 31 06 60 / Fax: 33 (0)5 56 15 24 97
www.adkalis.com